Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 60 (1950-1951)
Heft: 4

Rubrik: La Croix-Rouge et la philatélie

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La Croix-Rouge et la philatélie

DANS LE MONDE ET EN SUISSE

L'administration des PTT françaises vient d'émettre deux nouveaux timbres-poste avec surtaxe au bénéfice de la Croix-Rouge française, que nous sommes heureux de reproduire ici, un 8 fr. plus 2 fr. représentant le buste d'Alexandre Brongniart enfant par Houdon, et un 15 fr. plus 3 fr. montrant l'Amour, sculpté par Falconnet.

La Croix-Rouge française a organisé à cette occasion au Musée postal à Paris, du 22 décembre au 22 janvier, une intéressante exposition consacrée à «La Croix-Rouge et la Poste». Par ses innombrables documents, ses timbres, ses lettres, cette exposition apportait un vivant résumé des activités de la Croix-Rouge. Des estampilles postales provenant de quatre-vingt-quatre pays témoignaient de la place considérable qu'a prise aujourd'hui la Croix-Rouge dans la philatélie et de l'intérêt de son apport.

Il est intéressant de rappeler à ce propos que les premiers timbres émis par et pour la Croix-Rouge dans le monde le furent en Suisse. Ce sont les vignettes imprimées en 1870/1871 par le Comité International de la Croix-Rouge, alors encore appelé Comité International de secours aux blessés de guerre, par l'Agence internationale ouverte par ses soins à Bâle le 23 juillet 1870 pour la durée de la guerre franco-allemande, par celle de Genève créée le 10 février 1871 pour les militaires internés en Suisse, par les Comités de secours aux blessés de guerre de Vevey et de Lausanne et par le comité d'aide aux prisonniers dit de la Croix-Verte à Bâle. Ces étiquettes portant, l'une, le mot «Paix» imprimé en vert, d'autres une croix rouge ou verte sur fond blanc et le nom de l'Agence ou du Comité émetteurs, étaient utilisées comme timbres de franchise de port. Pour les spécialistes leur valeur philatélique — on en compte onze types différents — est aujourd'hui considérable. Leur valeur de souvenir et de témoignage est plus grande encore si l'on songe que ces «précurseurs» répandaient pour la première fois dans le monde l'image de la Croix-Rouge et de son œuvre.

Parallèlement à ces vignettes d'origine privée, mais acceptées pour le trafic postal en franchise de port, l'administration suisse des postes créait en 1871 pour le courrier des internés une étiquette officielle, imprimée en noir sur papier violet et portant l'inscription «Militaires français internés en Suisse, gratis».

Depuis lors la Suisse semble s'être laissée distancer dans ce domaine par les postes presque du monde entier. On doit rappeler les étiquettes créées en 1916 par la section neuchâteloise de la Croix-Rouge et portant l'inscription «Comité neuchâtelois de secours aux prisonniers de guerre, Service de paquets», dont il exista deux valeurs, un 10 centimes vert-olive et un 20 centimes rouge, et que cite Zumstein. Ce furent pendant près de soixante ans, les seuls timbres rappelant en Suisse l'existence de la Croix-Rouge, leur emploi fut d'ailleurs des plus restreints et leur origine privée.

En 1928 le timbre de 30 centimes de Pro Juventute vient rappeler le souvenir d'Henri Dunant et porte l'image du fondateur de la Croix-Rouge. Cette même effigie se retrouvera sur le timbre de franchise de 30 centimes émis en 1935 et dont l'usage est réservé aux œuvres de bienfaisance. En 1939, le 22 août, un timbre spécial de 30 centimes venait, il est vrai, célébrer le 75e anniversaire des Conventions signées à Genève en 1864, il portait une croix rouge et représentait la ville de Dunant.

Le 9 mai 1945, complètant l'imposante série des timbres émis pour la paix, un timbre de bienfaisance d'une valeur d'affranchissement de 5 centimes était vendu avec une surtaxe de 10 centimes pour la Croix-Rouge.

Il faut rappeler enfin que quelques-unes des séries dites du 1er août ont été vendues en partie au bénéfice de la Croix-Rouge suisse, en 1940, en 1944, et en 1950, mais rien, malheureusement, dans ces timbres n'évoque l'œuvre elle-même. On peut le regretter, assurément, comme on peut regretter que le pays qui a vu naître la Croix-Rouge et utiliser les premières étiquettes postales marquées de son emblème ne puisse occuper une place plus importante dans les expositions internationales comme celle qui vient d'avoir lieu à Paris. T.